

RÈGLEMENT CONCOURS PHOTO

Mairie de Barberaz



«A l'eau Barberaz»
l'eau sous toutes ses formes

Gratuit
et ouvert à tous
les photographes amateurs



La mairie de BARBERAZ organise un concours de photo gratuit, ouvert à tous les photographes amateurs à l'exclusion des membres du jury et de leurs familles.

I – THEME DU CONCOURS

Les photos auront pour thème : « A l'eau Barberaz, l'eau sous toutes ses formes ».

Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour l'illustrer. Les photos présentées devront avoir été prises à Barberaz.

II – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique. Les photographes professionnels en sont exclus.

Le concours se déroulera selon trois catégories d'âge :

- moins de 13 ans,
- de 13 à 25 ans,
- plus de 25 ans.

La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

III – DUREE ET DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert jusqu'au samedi 31 décembre 2022.

IV – MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter trois photos au maximum, d'un format 20 X 30 en couleur ou en noir et blanc, sur papier brillant ou mat. La photo ne doit ni être retouchée, ni faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel de retouches.

Les tirages devront être numérotés de 1 à 3 en fonction du nombre présenté au concours. Le lieu de la prise de vue devra obligatoirement être noté au verso de la photo à laquelle un titre pourra être donné.

Les tirages devront être déposés à l'accueil de la mairie accompagnés du bulletin de participation dans une enveloppe. Chaque participant devra, si ses photos sont retenues par le jury, fournir son fichier original pour un éventuel agrandissement.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la commune.

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

V – JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Un jury sera constitué sous la présidence de madame l'adjointe à la culture, il sera composé de au moins trois membres.

Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seuls pourront connaître le nom des auteurs des clichés les personnes chargées de réceptionner les œuvres

Les photographies seront jugées sur plusieurs critères principaux :

- la pertinence du sujet
- l'originalité
- la technique et l'intérêt artistique

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparait que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

VI – PRIX ET RECOMPENSES

Pour chacune des trois catégories, les récompenses seront attribuées aux trois premiers clichés sélectionnés et rendues publiques lors d'une cérémonie de remise des prix. Un seul sera attribué par personne.

Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel.

Les lots ne seront ni repris ni échangés.

VII – INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Liberté, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM

PRÉNOM

ADRESSE.....

.....

TÉL.

ADRESSE COURRIEL @.....

DATE DE NAISSANCE / /

JE SOUSSIGNÉ(E)

- SOUHAITE PARTICIPER AU CONCOURS PHOTO ORGANISÉ PAR LA MAIRIE DE BARBERAZ JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2022 ;
- DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE SON RÈGLEMENT ET EN ACCEPTE LES CONDITIONS ;
- AUTORISE LA VILLE DE BARBERAZ À UTILISER MES PHOTOGRAPHIES POUR TOUT SUPPORT DE COMMUNICATION OU TOUTE EXPOSITION ;
- AUTORISE MON ENFANT MINEUR A PARTICIPER AU CONCOURS

FAIT À BARBERAZ LE

SIGNATURE DU
CANDIDAT



Bulletin à retourner avec vos tirages à la mairie de Barberaz

jusqu'au samedi 31 décembre 2022 dernier délai.